

TOUT PERSONNEL**JUIN 2010 - N° 61**

Retraites et Fonction Publique

La presse s'est fait l'écho de la fin du départ anticipé pour les parents de trois enfants ayant 15 années de service effectif dans la fonction publique.

En effet alors que ce dispositif doit prendre fin en 2012, mais le gouvernement a introduit dans la loi le fait que les fonctionnaires qui sont dans cette situation et qui présenteront une demande de pension. A partir du 13 juillet 2010 (avant même que la loi soit votée) se verront appliquer les dispositions de la nouvelle loi.

Antérieurement, c'était la loi de l'année où le fonctionnaire remplissait les conditions (15 ans et 3 enfants) qui s'appliquait.

L'article de Libération reproduit ci-dessous donne une meilleure explication :

Aujourd'hui, les pensions des fonctionnaires ayant 3 enfants Et 15 ans de service sont calculées suivant les règles en vigueur au moment où ces deux conditions sont remplies. Et ce, quelle que soit la date de leur départ en retraite. Par exemple, si une femme a eu 3 enfants et comptabilise 15 ans de service en 2002 (soit avant la réforme de 2003 introduisant la décote), ce sont les règles en vigueur en 2002 qui s'appliquent. Elle peut donc partir sans décote quand bon lui semble.

Voilà le changement : selon le projet de loi du gouvernement, si elle ne fait pas sa demande de départ avant le 13 juillet 2010, elle se verra appliquer les règles en vigueur aujourd'hui : elle pourra partir avant 60 ans, mais cette fois avec une décote, même si elle a eu ses 3 enfants et ses 15 ans de service avant la loi de 2003 sur la décote. Autant dire que l'avantage va être considérablement réduit. Les fonctionnaires parents de 3 enfants n'ont plus que trois semaines pour en profiter à plein.

Solidaires était reçu aujourd'hui par le Président de la commission des affaires sociales de l'assemblée nationale. Nous avons soulevé fortement cette question et avons demandé d'avoir une réponse très rapide sur cette question au vu de la date (13 juillet qui arrive rapidement). En effet, au-delà de notre détermination à faire échouer ce texte, il faut que l'on puisse informer sérieusement les personnels.

Vient maintenant sur le devant de la scène un probable gel des salaires.

Autant de raisons de se mobiliser très largement demain !